



# RASSEMBLEMENT CONTRE LA SOUS-TRAITANCE DE LA HONTE ! À partir du Lundi 22 septembre 2025



- 📍 Sièges de PAPREC (Paris 8)
- 📍 Trivalo 92 PAPREC (Nanterre)
- 📍 Trivalo 93 PAPREC (Blanc-Mesnil / La Courneuve)

## 🗣️ **Sans-papiers exploités, donneurs d'ordres responsables**

Depuis 2019, dans les usines de traitement des déchets ménagers et les incinérateurs, des travailleuses et travailleurs sans papiers font tourner les chaînes de tri, assurent la maintenance des machines, nettoient les usines, conduisent des engins... sans contrat, sans respect des durées maximales de travail, sans droit au repos, sans protection sociale contre les accidents du travail, sans congé maternité pour les travailleuses enceintes. Ils et elles travaillaient pour des multinationales des activités des déchets comme PAPREC et URBASER, via un sous-traitant voyou financé par de l'argent public. Ces géants du déchet ont fermé les yeux, en violation de leurs obligations de vigilance du Code du travail, profitant de cette main d'œuvre ultra bon marché et corvéable à merci.

Aujourd'hui, ces travailleuses et travailleurs refusent l'invisibilité et réclament :

- ➡ **leur régularisation**
- ➡ **leur embauche directe par les donneurs d'ordres**
- ➡ **la reconnaissance et la réparation de leurs préjudices en justice**

## ▶ **Nos luttes paient !**

- Août 2023 : après 3 jours de grève à l'usine de XVEO, les travailleuses et travailleurs sans-papiers obtiennent des promesses d'embauche chez Veolia sans période d'essai, et au coefficient intermédiaire de leur profession, ouvrant droit à la régularisation ;
- Juillet 2025 : après 1 semaine d'occupation du siège de Suez à La Défense, les travailleuses et travailleurs sans-papiers obtiennent des promesses d'embauche de 3 ans sans période d'essai et au coefficient intermédiaire de leur profession chez Suez.

**Ces victoires historiques le prouvent : la lutte fait plier les géants du déchet.**

## **La bataille continue !**

- 26 septembre 2025 : audience au Conseil de prud'hommes de Paris pour le premier collectif, contre les sociétés donneuses d'ordre
- 12 novembre 2025 : audience au Conseil de prud'hommes de Paris contre les sociétés donneuses d'ordre pour le second collectif
- Une enquête pénale est toujours en cours
- Une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) va être posée sur l'article L.8252-2 du Code du travail, qui prive les travailleurs sans-papiers du cumul des réparations financières en cas d'emploi d'étranger sans autorisation de travail et de travail dissimulée.

## **Rendez-vous le 22 septembre 2025**

Pour rappeler à PAPREC, URBASER et aux pouvoirs publics :

- Pas de profits sans droits !
- Les travailleuses et travailleurs sans-papiers qui font tourner les usines doivent être régularisés et embauchés par les donneurs d'ordre !
- Nous ne lâcherons rien jusqu'à la victoire !

**La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT appelle les syndicats de la Branche des Activités du Déchet à se mobiliser en Assemblée Générale par tous les moyens pour mettre en œuvre des parrainages, des pétitions, des appels à la grève.**

**La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT appelle également les syndicats de la branche des Activités du Déchet à soutenir l'action engagée par notre Fédération et les salariés en participant au rassemblement**